**VERITAS**

Mamoudzou, le 09/09/2025

**Objet :** **CABINET PREFET et le SIDPC** - **Réponse RICT\_042828**

Madame, Monsieur

Faisant suite au RICT\_042828 sur la charpente, veuillez trouver ci-après nos réponses :

|  |  |
| --- | --- |
| Remarque | Réponses M2CI |
| STRUCTURE  1-1  Mur en maçonnerie porteuse | **Absence d’information concernant les appuis de la charpente :**  Bâtiments A et B : Pris en compte, veuillez-vous référer au plan CB-01 et CB 02 pour les détails d’appuis sur la maçonnerie porteuse.  Suivant le constat visuel effectué, les appuis de charpente du bâtiment SIDPC sont intacts.    *Photo 1 : Charpente bois BAT SIDPC* |
| 1-2  Charpente métallique | **Absence d’information sur les caractéristiques physiques et mécaniques des aciers de charpente :**  Pris en compte, veuillez-vous référer à la note d’hypothèses générales à jour ainsi que les plans en phase DCE.  **Protection anti-corrosion, nous confirmer l’ensemble des éléments métallique seront galvanisés à chaud :**  Pris en compte, veuillez-vous référer à la note d’hypothèses générales à jour ainsi que les plans en phase DCE.  **Absence d’information dans le dossier de conception sur le système et l’état des appuis de la charpente métallique :**  Bâtiment B : Pris en compte, veuillez-vous référer au plan CB-01 pour les détails d’appuis de la charpente métallique.  Bâtiments A et SIDPC : Pas de charpente métallique  **Absence d’information concernant la nature des assemblages dans le dossier de conception :**  Pris en compte, les assemblages de la ferme se feront par soudure en atelier, se référer au plan CB-01 |
| 1-3  Charpente bois | **Absence d’information dans le dossier de conception sur le système et l’état des appuis de la charpente :**  Bâtiment A : Toute la charpente bois est à reprendre, veuillez-vous référer au plan CB-01 pour les détails d’appuis sur la maçonnerie porteuse en pierre.    Maçonnerie de pierre  *Photo 2 : Tête de mur en maçonnerie de Pierre*  Bâtiment SIDPC : suivant le constat visuel effectué, les appuis de charpente sont intacts.  **Nature des assemblages et principe de conception, disposition à préciser :**  Bâtiment A : les assemblages se feront par boulons et platines, se référer au plan CB-01 et CB-02.  Bâtiment SIDPC : sans objet concernant les fermes, uniquement une partie des pannes sont à remplacer.  **Le plan de démolition de la toiture ne représente pas les fermes à démolir. Il conviendra de mettre en corrélation des documents techniques du dossier de conception pour clarifier les éléments à démolir et à conserver :**  Pris en compte, une distinction a été faite entre les existants, les éléments à déposer et les nouvelles constructions, se référer aux plans DCE. |
| ENVELOPPE  COUVERTURE  2-1 | **La reprise des efforts de la charpente devra être vérifié, justification à fournir :**  Bâtiment A et B : les appuis de la charpente sont conçus pour reprendre les efforts de la charpente, les justifications par note de calcul seront fournies en Phase EXE du projet. |
| 2-2 | **Absence d’information dans le CCTP concernant l’épaisseur de la couverture en Aluminium :**  Pris en compte, les couvertures seront en bac Alu d’épaisseur 0,75mm, se référer aux plans et CCTP en phase DCE.  **Couvertures en plaques nervurées d’aluminium revêtues ou non :**  Les couvertures seront en bac Alu d’épaisseur 0,75mm non revêtues, les fiches techniques seront à faire valider par le Maître d’œuvre et le contrôleur technique avant toutes commandes en phase EXE.  **Disposition de la ventilation de la couverture :**  Les dispositions de la ventilation de la couverture ne sont pas réétudiées, Il s’agit ici de réhabiliter la couverture à l’existant et non d’une nouvelle conception. |
| SOLIDITE DE  L’EXISTANT  3-1 | **Transmettre les plans de l’existant de la zone impactée par les travaux :**  Pris en compte, se référer aux plans en phase DCE.  **Préciser la nature des travaux au niveau des fermes existantes :**  Pris en compte, se référer aux plans en phase DCE. |
| PROTECTION  PARASISMIQUE  4-1 | **Catégorie d’importance de l’ouvrage :**  Les ouvrages sont de catégorie II, yi = 1.0 |
| 4-2 | **Justification du comportement au séisme :**  Dans le cas actuel, le dimensionnement aux vents cycloniques est plus défavorable que le dimensionnement au séisme. Les justifications par note de calcul se feront en phase EXE. |
| 4-3 | **Justification au séisme des éléments non structuraux :**  Il s’agit ici de réhabiliter la charpente et la couverture à l’existant et non d’une nouvelle conception. La justification des autres éléments non structuraux ne sont pas traités. |
| 4-4 | **Absence d’information sur les reconnaissances effectuées sur la structure existante :**  Réponse à apporter. |

Bien cordialement. L’équipe M2CI